

LE JOUR, 1947

31 août 1947

## PROPOS DOMINICAUX : FRAGILITE DES CHOSES INTERNATIONALES

Pendant que les nations s'épuisent à faire entre elles une paix précaire, pendant que devant l'OU et le Conseil de Sécurité des esprits subtils cherchent la quadrature du cercle, il faut se subvenir du caractère passager, de la fragilité des choses internationales. Ce que ce siècle fait, un autre le changera.

Rien n'est mobile autant que la face politique du monde. Cependant que la géographie a tout fixée pour des temps indéfinis, l'histoire enregistre gravement les changements d'humeur, la faillite des alliances et leur renaissance.

Nous avons vu cela si souvent : deux pays à peine sortis d'une guerre terrible qu'ils se faisaient, reparler avec sérénité de « l'amitié traditionnelle et des liens historiques qui les unissent ».

D'une génération à l'autre (et de nos jours plus vite encore), la conception de la vie internationale évolue ; les « accords » tombent d'eux-mêmes devant l'évidence de leur caducité.

Tout est devenir si rapide que dans le même temps qu'on s'évertue à mettre sur pied un traité, on s'aperçoit qu'il porte la marque de la désuétude. L'histoire des traités, depuis qu'on en fait, est celle de la vanité des plans humains ; elle montre qu'à l'échelon des nations, ils n'ont pas plus de durée que les châteaux de cartes ; ils dureraient davantage s'ils étaient moins artificiels, moins arbitraires ; mais les hommes retombent toujours dans les mêmes erreurs ; ils s'entêtent dans les mêmes absurdités.

Prenons deux grands pays européens comme ils sont ; l'Italie qu'on vient de soumettre à un traité draconien, l'Allemagne coupée en trois ou en quatre et qui demeure (pour combien d'années ?) hors la loi, c'est-à-dire en dehors du droit des gens. Que ce soit légitime ou que ce soit excessif, avec ou sans traité, comment veut-on que leur situation actuelle se maintienne, comment veut-on qu'elle dure ? Pour les pays de l'Europe centrale, le problème est aussi angoissant ; pour ceux de l'Europe Orientale il est pire. Les traités qui fixent leur statut sont encore en train d'être ratifiés qu'on sait déjà qu'ils menacent ruine, qu'ils vont contre la nature des choses, qu'ils font violence aux réalités, qu'ils défient le bon sens et la tradition, enfin qu'ils ne tiendront pas.

Le pauvre édifice que l'on construit au prix de tant de compromis et de capitulations paraît plus dangereux que s'il n'existait pas ; car, en l'édifiant, on ferme pour un temps la porte à l'espérance.

Telles sont quelques unes des réflexions que suscitent les nouvelles qui viennent de l'ONU et du Conseil de Sécurité. Ces nouvelles ne sont pas particulièrement réjouissantes. Elles révèlent trop souvent l'embarras extrême des arbitres du monde et comme une fuite éperdue devant la rigidité des principes.

Pourquoi ne pas avouer franchement que la loi internationale et la loi de la jungle procèdent également de la nécessité et qu'il n'est pas déshonorant pour les plus faibles que les lois du tigre et du léopard par exemple, passent avant ceux de la gazelle et de la brebis ?